

Conseil des corporations de la Couronne
Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport annuel 2002

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	3
Message du président	4
Mandat du Conseil	7
Obligation de rendre compte de la performance et résultats	8
Points saillants des examens de 2002	17
Membres du Conseil	23
États financiers	25

This information is also available in English.
Please call (204) 949-5270

Lettre d'accompagnement

Monsieur Greg Selinger
Ministre responsable
du Conseil des corporations de la Couronne
Province du Manitoba
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro,
président du conseil d'administration

Le 29 avril 2003

Message du président du conseil d'administration

Au cours du dernier exercice, le Conseil s'est acquitté de sa mission législative de facilitation des activités commerciales des diverses corporations de la Couronne, en portant une attention particulière à leurs pratiques de gouvernance et à la mesure de leur performance. Dans ce contexte, le Conseil s'est également penché sur ses propres pratiques de gouvernance, ses processus et la présentation de ses rapports. Ce modèle de gouvernance constitue la base de la structure actuelle de présentation des rapports.

Comme l'indique le rapport ci-joint, les principales corporations de la Couronne ont adopté et mis en œuvre des structures de gouvernance et des procédures leur permettant d'améliorer leur performance et leur fiabilité. Ces mêmes corporations ont aussi instauré de nouvelles lignes directrices dans le but d'améliorer la transparence de leurs activités. La population manitobaine se trouve bien servie grâce au dévouement des administrateurs et des dirigeants des différentes corporations de la Couronne.

Au cours de l'année, M^{me} Candace Bishoff et M. Harry Fehr se sont retirés du Conseil. Tous deux en étaient membres depuis 1999. Pendant cette période, M^{me} Bishoff a œuvré à titre de membre du comité de vérification. Nous leur sommes reconnaissants du travail consciencieux qu'ils ont accompli au sein du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro,
président du conseil d'administration

Message du président

Le Conseil a officiellement adopté le modèle de politique de gouvernance de John Carver comme fondement des lignes directrices de son conseil d'administration. Ces règles constituent la base de la présentation de ses rapports de performance. Le rapport annuel de 2002 reflète les changements apportés à la présentation des rapports du Conseil à la suite des observations faites par le vérificateur général du Manitoba, lors de son examen de la communication de la performance dans les rapports annuels des corporations de la Couronne. De façon générale, le vérificateur général a souligné que, dans le but de répondre de façon appropriée aux critères de la communication des données sur la performance, il serait nécessaire d'apporter des changements à la présentation du rapport annuel. Le Conseil appuie les efforts du vérificateur général qui visent à améliorer la communication des rapports sur la performance à l'Assemblée législative et au public dans les rapports annuels. Ces efforts vont généralement dans le même sens que ceux du Conseil en matière d'amélioration des rapports de performance des corporations de la Couronne examinées.

Dans le cadre de ses activités et de son exploitation, le Conseil a adopté des politiques et des lignes directrices visant à intégrer des pratiques d'achat conformes à ses objectifs de développement durable.

Le Conseil a satisfait aux exigences de la politique sur les services en langue française du gouvernement. Ses rapports annuels et trimestriels seront traduits par le Service de traduction du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, et la conception de son site Web a été refaite pour permettre sa consultation en français ou en anglais.

Le Conseil continue d'investir dans le perfectionnement professionnel, afin de demeurer au fait des pratiques exemplaires émergentes dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, de la communication des données sur la performance, de la responsabilité sociale des sociétés et de la promotion du travail d'équipe.

Ce rapport contient les points saillants des activités et des examens du Conseil au cours de l'exercice. Aucun facteur lié à son exploitation n'a

perturbé ses activités. Les états financiers indiquent une réduction substantielle des dépenses par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel 200 000 \$ avaient été dépensés en frais d'experts-conseils et frais connexes.

En septembre 2002, le vérificateur général a annoncé la vérification du Conseil des corporations de la Couronne. À son avis, le Conseil constitue un modèle organisationnel unique d'amélioration et de supervision de la reddition des comptes publics des diverses corporations de la Couronne qu'il est chargé d'examiner. Pour cette raison, le vérificateur a voulu entreprendre une étude de l'efficacité de ce modèle organisationnel. Puisque le Conseil a été fondé en 1989, le vérificateur juge que l'organisme existe depuis assez longtemps pour reconnaître ses forces, ses avantages et les défis qui l'attendent. Le personnel et certains membres du Conseil ont été interrogés, et les demandes de renseignements ont été complétées. Le rapport est attendu en 2003.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Garry M. Hoffman,
président et premier dirigeant du Conseil

Corporations de la Couronne examinées par le Conseil en 2002

Exercice financier se terminant en 2002

Millions de dollars	Revenus	Bénéfice net / (Perte nette)
Manitoba Hydro	1 900,0 \$	214,0 \$
La Société d'assurance publique du Manitoba	582,5	(16,1)
La Corporation manitobaine des loteries	557,1	248,2
La Société des alcools du Manitoba	428,4	163,3
La Société Odyssees manitobaines Ltée.	4,6	(0,6)
La Société du Centre du centenaire du Manitoba	4,5	0,0
Le Fonds de développement économique local	2,0	(1,5)

Mandat du Conseil

Le paragraphe 6(1) de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* définit les fonctions du Conseil des corporations de la Couronne comme suit :

- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet;
- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation;
- examine les plans corporatifs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en capital des corporations, fait en sorte que les pratiques de deux corporations ou plus de deux corporations soient uniformes lorsque cela est indiqué;
- fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande relativement à ces plans, à ces propositions et à ces pratiques ou à toute autre question de politique concernant des corporations;
- reçoit et entend les présentations de toute personne qui, à son avis, est au courant de certains aspects des activités d'une corporation, relativement à des omissions prétendues de la corporation de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil.

Obligation de rendre compte de la performance et résultats

Les renseignements qui suivent résument les principales mesures mises en œuvre en 2002 en vue d'atteindre les résultats visés tels qu'ils sont définis dans les politiques du conseil d'administration du Conseil :

Résultats visés	Mesures mises en œuvre
Contribuer à clarifier le mandat et les obligations des corporations de la Couronne examinées par le Conseil.	Évaluation de chaque corporation de la Couronne. Mise en relief et communication des occasions d'amélioration.
Contribuer à l'élaboration de critères uniformes et efficaces de mesure de la performance des corporations.	Évaluation des critères et travail de facilitation pour chaque corporation examinée par le Conseil.
Examiner les plans directeurs et de la planification des dépenses en immobilisation.	Examen annuel de chaque corporation.
Contribuer à l'uniformisation des pratiques entre deux ou plus de deux corporations, lorsque cela est indiqué.	Poursuite de la mise en relief des occasions d'amélioration grâce à des interventions continues. Intercommunication des pratiques exemplaires adoptées par les corporations.

Principales activités en 2002

Mandats et objectifs

Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet.

Au cours de l'exercice, toutes les corporations de la Couronne sujettes à examen par le Conseil ont été examinées. Les possibilités de clarification des mandats et des lignes directrices suivantes ont été observées :

Manitoba Hydro (Hydro)

- La mesure principale du plan stratégique d'Hydro pour 2002-2003 est la révision de son mandat législatif actuel en ce qui a trait au commerce du gaz naturel. Les discussions avec la Province concernant les lignes directrices et le mandat possibles de la Société sont en cours.
- Hydro a informé le Conseil de son intention de solliciter ses commentaires au sujet du mandat législatif proposé de la Société, le moment venu.
- Le Conseil a élaboré un profil de risques pour ce qu'il considère être des risques spécifiques à Hydro. Ce profil servira de guide au Conseil et à la Province, qui est actionnaire de la Société, dans les domaines de la surveillance, de la portée des politiques gouvernementales, et des responsabilités ministérielles.

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

- Le Conseil considère qu'il est important pour la SAPM et le gouvernement d'instaurer des mesures pratiques, viables et transparentes visant à clarifier les obligations relatives aux politiques gouvernementales, dans les cas où celles-ci entreraient en conflit avec l'établissement des taux et les processus internes.
- Peu a été fait pour moderniser la législation relative à l'environnement réglementaire, administratif et financier de la SAPM. Étant donné l'importance des changements dans ce domaine, lesquels ont des

conséquences sur les activités courantes de la Société, il serait peut-être opportun d'entreprendre un examen complet de ce cadre de référence législatif.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

- Il serait souhaitable que le conseil d'administration de la SCCM entreprenne un examen des lois qui la gouvernent et propose au gouvernement des modifications visant à clarifier son mandat, à moderniser ses pratiques commerciales et administratives, et à améliorer ses pratiques de gouvernance et de reddition des comptes.

Mesure de la performance et présentation des rapports des corporations de la Couronne

En 2001, le Conseil a réalisé un projet spécial relatif aux critères de performance et de présentation des rapports. En regroupant les différents éléments clés, le Conseil a établi une grille d'analyse dont l'utilisation est essentielle à tout système de mesure de la performance et de présentation des rapports qui est basé sur les pratiques exemplaires, et qui est valable, fonctionnel et efficace. Cette grille a servi de point de référence pour l'évaluation des systèmes de mesure de la performance et de présentation des rapports utilisés actuellement par les corporations de la Couronne examinées. Le Conseil a facilité l'adoption de cette grille de critères par des présentations aux conseils d'administration des corporations, et leur a communiqué les résultats de cette étude.

Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation.

En 2002, le Conseil a procédé à l'évaluation continue et à la production de rapports de performance pour chaque corporation.

Manitoba Hydro (Hydro)

Le système de mesure de la performance d'Hydro est un modèle de pratiques exemplaires. Le document public décrivant le plan d'affaires stratégique d'Hydro, intitulé *Corporate Strategic Plan*, est distribué lors des présentations effectuées par la Société pour rendre compte de ses

activités au public, et est diffusé en anglais sur le site Web de la Société : www.hydro.mb.ca.

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

La SAPM a élaboré un tableau synoptique des mesures de haut niveau qu'elle a adoptées. Elle a publié ce tableau dans son rapport annuel.

La Corporation manitobaine des loteries (CML)

Les objectifs de haut niveau de la CML ou les mesures de performance en fonction des objectifs fixés ont besoin d'être plus élaborés. La CML a été encouragée à fournir des données de performance attestant la réalisation de ses objectifs en fonction de sa planification, en utilisant un système organisé de mesure de la performance et de présentation des rapports qui soutient et complète la nouvelle structure stratégique, le cadre de gestion, et le plan directeur de l'organisation.

La Société des alcools du Manitoba (SAM)

La SAM a dressé l'ébauche de mesures prometteuses pour examen par le Conseil. On a toutefois observé d'autres possibilités de communiquer les résultats mesurables de haut niveau dans le cadre du plan stratégique de la Société.

Le Fonds de développement économique local (le Fonds)

Le Fonds a inclus la production de rapports de performance sur la réalisation de ses objectifs dans son rapport annuel. Il continue d'améliorer la communication des résultats au gouvernement en ce qui concerne les avantages sociaux et économiques de ses activités d'aide au développement.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

Le système de mesure de la performance et de présentation des rapports de la SCCM aurait besoin d'être plus élaboré. Les objectifs de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration, et les mesures

connexes actuellement mises sur pied font partie du premier plan stratégique à long terme de la SCCM. Les données internes sur la performance dans les secteurs concernés par les objectifs de la Société requièrent une amélioration.

La Société Odyssees manitobaines Ltée. (Odyssees)

Les ressources limitées sur les plans financier et humain imposent des contraintes à Odyssees pour la mise en place d'un système de mesure de la performance élaboré. La direction soumet toutefois des rapports réguliers contenant des indicateurs financiers et de fonctionnement au conseil d'administration de la Société. Ces indicateurs sont jugés pertinents par la direction et le conseil d'administration d'Odyssees, et sont vérifiés régulièrement.

Planification et dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne

Au cours de 2002, le Conseil a examiné les plans stratégiques et les programmes de dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne.

Le Conseil a observé que les stratégies d'entreprise, les objectifs et les processus de planification étaient appropriés aux mandats et aux environnements commerciaux de chaque corporation de la Couronne. Cependant, dans le cas de la Corporation manitobaine des loteries, des possibilités d'amélioration ont été observées et communiquées. Ces possibilités permettraient d'améliorer les résultats en ce qui concerne le temps écoulé et les liens entre la détermination des objectifs et leur réalisation.

Examine les plans directeurs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en immobilisations des corporations.

Des dépenses en immobilisations totales de l'ordre de 501 millions de dollars ont été budgétisées par les corporations pour l'exercice financier 2002–2003. Le budget d'immobilisations d'Hydro Manitoba accapare la plus grande part de ces dépenses, soit 391 millions de dollars.

- Au moment de la soumission des rapports et après examen des données contenues dans les programmes de dépenses en immobilisations des corporations, nous n'avons isolé aucun facteur de risque important pour aucune corporation.
- Dans l'ensemble, les dépenses en immobilisations examinées pour l'exercice 2003 étaient conformes aux mandats des corporations, aux plans directeurs et aux stratégies. Dans la plupart des cas, elles avaient pour objet le remplacement de biens, le maintien des activités commerciales, les besoins liés à l'élargissement de la clientèle, la sécurité, les frais juridiques et les coûts relatifs à la protection de l'environnement.

Uniformité des pratiques

Fait en sorte que les pratiques de deux corporations ou plus soient uniformes lorsque cela est indiqué.

Le Conseil a porté son attention sur l'uniformité des pratiques dans les secteurs principaux de la gouvernance, de la planification, et de la gestion et de la limitation des risques. Les pratiques relatives à la planification ont été prises en compte lors de l'examen des plans généraux des sociétés.

En 2002, les examens ont démontré que dans l'ensemble, les corporations disposaient de processus de gouvernance et de gestion des risques adéquats et basés sur les pratiques exemplaires. Les possibilités d'amélioration ont été notées et communiquées.

Manitoba Hydro (Hydro)

Le Conseil a établi que l'incorporation par Hydro d'une déclaration au ministre responsable lors de son examen annuel constitue une pratique exemplaire qui se distingue des pratiques de gouvernance actuellement utilisées par les corporations de la Couronne. Les autres corporations examinées par le Conseil ont été informées de cette pratique dans le but d'évaluer la possibilité de l'adopter.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

Le Conseil a établi la nécessité d'élaborer un plan officiel de continuité des opérations auquel la SCCM pourra se référer en cas d'interruption prolongée de ses activités. Il a été suggéré que le conseil d'administration de la SCCM entreprenne l'élaboration de ce plan officiel, qui permettra aux dirigeants de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux niveaux de risques et aux délais de reprise des opérations acceptables.

Examens spéciaux

Fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande.

La Province a demandé officiellement au Conseil de procéder à deux examens en 2001. Ces examens ont porté sur la politique de rémunération des corporations et sur le rôle du ministre quant à l'orientation de la politique et la surveillance des activités des

corporations de la Couronne. Les rapports ont été terminés et déposés auprès du ministre responsable en 2002.

Présentations au Conseil

Aucune présentation n'a été faite au conseil en 2002 concernant des allégations ou des plaintes à l'endroit d'une corporation de la Couronne examinée par le Conseil.

Mesure des résultats atteints par le Conseil

Le Conseil mesure la performance de ses activités et présente des rapports en respectant ses contraintes financières et humaines. La mesure de la performance et la présentation des rapports du Conseil par rapport aux résultats visés continuera d'évoluer à l'intérieur de ses paramètres d'efficacité et en fonction des contraintes imposées par des ressources limitées. Le Conseil dispose d'une équipe réduite de cinq employés à temps plein, dont deux professionnels et deux membres du personnel de soutien.

En vertu de son mandat de facilitation, le Conseil met en œuvre des mesures visant à aider les corporations de la Couronne à répondre à leurs obligations législatives ou à leur faciliter la tâche. Il s'agit d'un processus continu et codépendant des initiatives entreprises par d'autres organismes concernés. La mesure cohérente des résultats attendus mène à une approche plus qualitative.

Dépenses en immobilisations

En 2002, les coûts d'exploitation sont demeurés relativement stables.

	Centaines de milliers de dollars	
Dépenses :	2002	651 \$
	2001	866 \$*
	2000	623 \$
	1999	677 \$
	1998	671 \$

*comprend 200 000 \$ en frais de consultation lors des examens spéciaux.

Reçoit et entend les présentations de toute personne qui, à son avis, est au courant de certains aspects des activités d'une corporation, relativement à des omissions prétendues de la corporation de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil.

Formation et perfectionnement professionnel

Tout le personnel a eu la possibilité de participer à des séminaires de formation et de perfectionnement professionnel au cours de l'année.

En 2002, les efforts de perfectionnement professionnel ont consisté en des séminaires sur la gouvernance et sur la promotion du travail d'équipe.

Satisfaction de la clientèle

Le Conseil considère ses clients principaux comme étant le ministre responsable du Conseil et les ministres responsables des corporations de la Couronne examinées. Dans le cadre de son mandat, la satisfaction de la clientèle s'évalue par les commentaires des ministres au sujet des résultats des examens auxquels il a procédé et des conseils qu'il a prodigués.

Points saillants des examens effectués en 2002

Manitoba Hydro (Hydro)

Hydro continue à connaître une performance générale solide et à progresser vers la réalisation de ses objectifs d'entreprise. Le pourcentage des ventes d'électricité à l'exportation par rapport au montant total des recettes tirées de l'électricité a dépassé l'objectif qui était fixé à 26 % d'ici 2007. L'amélioration de la sécurité au travail est la priorité numéro un d'Hydro. Pour améliorer les résultats dans ce domaine, la Société continue de mettre l'accent sur le système de gestion de la sécurité, la visite des lieux de travail et la planification du travail.

En ce qui a trait à la satisfaction globale de la clientèle, les résultats sont satisfaisants même si l'objectif visé n'est pas encore atteint. La fiabilité des résultats s'est améliorée.

Les objectifs, les stratégies et les activités commerciales d'Hydro cadrent avec son but social, tel qu'il est interprété par le conseil d'administration et les dirigeants de la société. Hydro a mis en place des lignes directrices et des principes de gestion lui assurant un développement durable. Le Conseil appuie les efforts d'Hydro dans sa poursuite d'une stratégie plus agressive concernant son programme de gestion axée sur la demande (GAD). Un défi de taille auquel Hydro fait face en ce qui concerne son programme de GAD et la promotion des économies d'énergie, est le franchissement des obstacles commerciaux qui existent dans la province.

Le partenariat établi entre Hydro et les peuples autochtones est sans précédent dans l'histoire de la corporation de la Couronne. Hydro et la nation crie Nisichawayasihk étudient actuellement l'aménagement de la centrale de Wuskwatim. Les deux parties ont signé une déclaration d'entente sommaire à caractère non obligatoire concernant divers aspects principaux du projet d'aménagement. Une étude environnementale sera effectuée en 2003 en vue de la délivrance d'un permis pour des projets de production et de distribution d'électricité.

Les changements continus sur les marchés américains de l'électricité ont entraîné une évolution importante des activités commerciales d'Hydro et

de ses marchés d'exportation. Cet important facteur contribue à l'augmentation continue de la complexité de sa structure organisationnelle. Il est important de souligner que l'adaptation réussie d'Hydro à ces changements lui a permis d'étendre ses activités tout en maintenant l'accès à ses marchés.

Hydro travaille à l'élaboration d'une approche et d'une structure intégrées de gestion des risques à l'échelle de la Société, inspirée des pratiques exemplaires. La structure de gestion des risques mise au point par Hydro permettra de gérer les éléments définis comme étant des risques, et d'en maintenir le contrôle à tous les échelons de l'entreprise. Cette structure permettra en outre de déterminer si les lignes directrices et les seuils de tolérance relatifs à ces risques sont appropriés.

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

L'examen annuel du Conseil a permis d'établir que la SAPM continue de remplir ses objectifs initiaux. La SAPM s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées, tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. Les activités de la Société sont en accord avec son mandat et son objet social. Les activités commerciales de la SAPM demeurent pertinentes et répondent au besoin des Manitobains et des Manitobaines d'un accès abordable pour tous à l'assurance automobile, dans le cadre de politiques gouvernementales bien définies.

Le processus de planification et les hypothèses de la SAPM sont appropriées à l'environnement commercial de la Société. La SAPM continue de concentrer ses efforts sur la réalisation de ses objectifs. La performance de la Société en matière de service à la clientèle demeure élevée et est en bonne voie d'atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés. Sa performance financière lui permet d'offrir de l'assurance automobile à faible coût et de bonne qualité, et d'être autosuffisante.

Dans l'ensemble, les résultats financiers pour l'année se terminant en février 2002 se sont avérés défavorables en raison des pertes imputables à l'assurance Autopac de base et facultative. Par contre, les résultats des

Services de garantie supplémentaire pour risques spéciaux (SGSRS) et des assurances I.A.R.D. discontinuées se sont révélés positifs. Le conseil d'administration a imposé une limite maximale en ce qui a trait aux bénéfices non répartis des SGSRS, et a autorisé le transfert des surplus provenant des bénéfices non répartis pour constituer une réserve permettant de stabiliser la prime de base.

La SAPM a adopté les stratégies et les pratiques appropriées de détermination et de limitation des risques associés à l'assurance automobile obligatoire Autopac de base et à son secteur d'activité concurrentiel. Le conseil d'administration et la direction de la SAPM mettent ces stratégies en pratique de façon efficace, et se concentrent actuellement sur l'amélioration des pratiques de gestion des risques de la Société.

La Corporation manitobaine des loteries (CML)

La Corporation manitobaine des loteries s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. La CML continue d'améliorer ses processus de contrôle et de planification stratégique, budgétaire et commerciale. Le processus de planification et les hypothèses de la CML sont appropriés à son environnement commercial. Dans le cadre de ses activités, la Société continue d'orienter ses efforts vers la réalisation des résultats espérés et la protection des biens publics.

La CML continue de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer sa culture d'entreprise et à améliorer la qualité de vie au travail et la communication avec ses employés. Elle prend également, sur une base continue, des mesures positives dans le but d'assurer une meilleure planification et de meilleures politiques en matière de ressources humaines.

La CML a récemment rendu son modèle de gestion du risque officiel, et elle dispose de stratégies et de processus appropriés pour reconnaître et réduire les risques liés à ses activités.

La CML offre un service optimal conforme à la politique générale du gouvernement. Elle dirige ses activités commerciales dans le respect des normes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

La Société des alcools du Manitoba (SAM)

Le mandat de la Société des alcools du Manitoba consiste à remplir les obligations établies par la *Loi sur la réglementation des alcools*. La SAM s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées, tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières.

Les processus et les hypothèses mis de l'avant par la SAM sont adéquats en fonction de l'environnement commercial de la Société. Dans le cadre de ses activités, la SAM continue d'orienter ses efforts vers la réalisation des résultats espérés et la protection des biens publics. Elle adopte les stratégies et les pratiques appropriées à la détermination et à la limitation des risques associés à son secteur d'activités.

Le Fonds de développement économique local (le Fonds)

Le mandat du Fonds consiste à remplir les obligations socio-économiques importantes établies par la *Loi sur le Fonds de développement économique local*. Les activités commerciales du Fonds répondent aux besoins des populations visées, à qui il prodigue une aide financière ou autre dans le cadre de politiques gouvernementales bien définies. Le Fonds de développement s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées, tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières.

Le processus de planification et les hypothèses du Fonds sont adéquats en fonction de son environnement commercial. Le Fonds s'acquitte de son mandat, qui est de fournir une aide financière ou autre aux entrepreneurs et au gouvernement, afin de soutenir l'expansion des entreprises et la croissance économique dans le nord du Manitoba, grâce aux programmes

Prêt aux entreprises et ÉQUIPE, et au Fonds de mise en valeur de la pêche.

Le risque le plus important inhérent au portefeuille de prêts du Fonds reflète la nature même de son mandat. Le Fonds a cependant adopté des stratégies appropriées de détermination et de limitation des risques associés au crédit et à la concentration de ses portefeuilles de prêts.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

Le mandat de la Société du Centre du centenaire du Manitoba consiste à remplir les obligations socio-économiques importantes établies par la *Loi sur la Société du Centre du centenaire*. La SCCM s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées, tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. Les activités commerciales de la SCCM demeurent pertinentes dans le cadre des politiques gouvernementales établies et répondent aux besoins des populations cibles en termes d'accès à des installations de première qualité.

La Société Odyssees manitobaines Ltée (Odyssees)

Odyssees continue de déployer des efforts considérables pour faire face aux enjeux à long terme de la Société et a réalisé d'importants travaux de modernisation.

Le conseil d'administration d'Odyssees, avec l'aide du Conseil, a entrepris un examen de ses pratiques de gouvernance, de ses procédures et de ses règlements, en se basant sur les pratiques exemplaires.

Les défis à long terme d'Odyssees n'ont pas changé depuis le dernier examen. L'endettement de la Société s'est aggravé en raison du coût des rénovations effectuées et de sa faible performance financière.

Le profil de risques d'Odyssees est resté le même depuis les examens précédents. Des travaux de modernisation de l'ordre de 1,2 million de dollars ont été effectués, comprenant la réparation et la modernisation du système d'égouts, la construction d'une usine d'eau en surface, et le déplacement et la rénovation de la buanderie et du salon du personnel. Le besoin d'une modernisation plus importante des infrastructures constitue le premier risque important pour Odyssees, puisque la remise à une date ultérieure pourrait entraîner des dépenses plus considérables. De plus, la situation financière d'Odyssees continue de se dégrader, ce qui constitue le deuxième risque majeur.

Membres du Conseil

L'organe dirigeant du Conseil est formé de huit membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres sont choisis en fonction des dispositions de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*.

Un des membres est le doyen de l'I. H. Asper School of Business de l'Université du Manitoba, ou une personne de cette faculté qu'il désigne. Un autre est une personne désignée par l'Institut des comptables agréés du Manitoba. Un autre est une personne qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, représente les associations de consommateurs du Manitoba.

Au moins trois des membres sont des personnes qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, ont démontré qu'elles possédaient des connaissances spécialisées dans le domaine de la gestion ou des connaissances techniques.

Au cours de l'année, les membres du Conseil ont rencontré les principaux dirigeants de chaque corporation de la Couronne examinée par le Conseil, afin de passer en revue leur mandat et leurs plans stratégiques.

Membres du Conseil

Arthur V. Mauro, O. C., c. r., avocat-conseil Aikins, MacAulay & Thorvaldson	président du conseil d'administration depuis 1997
Janice Y. Lederman, associée Thompson Dorfman Sweatman	vice-présidente du conseil d'administration depuis 2001
Jerry L. Gray, Doyen de l'I. H. Asper School of Business Université du Manitoba	membre depuis 1997
Kent J. Haugen, associé, consultation d'affaires et fiscalité Haugen Morrish, comptables agréés	membre depuis mars 2002
Bidhu S. Jha, président et premier dirigeant Optimum Trading Corporation Ltd.	membre depuis 2000
Judy A. Murphy, CA, directrice générale Folk Arts Council of Winnipeg Inc.	membre depuis 2000
Raymond Poirier, président b-bel INC	membre depuis janvier 2002
Garry M. Hoffman	membre d'office président et premier dirigeant
Candace L. Bishoff	membre de 1999 à mars 2002
Harry Fehr	membre de 1999 à mars 2002

États financiers

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil des corporations de la Couronne est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes complémentaires. Les états financiers ont été préparés en respectant les principes comptables généralement admis au Canada. Ils ont été révisés par le comité de vérification du conseil d'administration et approuvés par le conseil d'administration. Leur vérification externe a été confiée à la firme indépendante Ernst & Young, société en commandite, dont l'opinion est incluse dans ce document.

Dans une certaine mesure, la préparation des informations financières contenues dans le rapport annuel a nécessairement fait appel à des estimations et au jugement fondés sur l'analyse consciencieuse de l'information fournie par le système d'information du Conseil.

La préparation de l'information financière est partie intégrante d'un éventail plus large des responsabilités de la direction en ce qui concerne les activités courantes du Conseil. La direction utilise un système de contrôle comptable interne adéquat, permettant la comptabilisation précise et en temps opportun des opérations financières et leur approbation selon les normes, et la production d'états financiers fiables.

Le comité de vérification du conseil d'administration se réunit périodiquement avec les dirigeants et les vérificateurs du Conseil. Les vérificateurs ont libre accès à ce comité pour discuter des résultats de leur vérification et donner leur opinion sur la pertinence des mesures internes de contrôle financier adoptées et sur la qualité de l'information financière.

Auditors' Report

To the Members of
Crown Corporations Council

We have audited the balance sheet of **Crown Corporations Council** as at December 31, 2002 and the statement of income and reserve reflecting net investment in capital assets for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at December 31, 2002 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Ernst & Young LLP

Winnipeg, Canada,
March 18, 2003

Chartered Accountants

Crown Corporations Council - 2002 Annual Report

BALANCE SHEET

	December 31	
ASSETS	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Current:		
Cash	\$ 346	\$ 369
Accounts receivable	<u>7</u>	<u>7</u>
	353	376
Capital assets (note 4)	7	9
	<u>\$ 360</u>	<u>\$ 385</u>

LIABILITIES AND RESERVE REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS

Current:		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 60	\$ 93
Levies received in advance	190	103
Due to Manitoba Crown corporations (note 3)	<u>50</u>	<u>147</u>
	300	343
Retirement allowances and other benefits payable	<u>53</u>	<u>33</u>
	353	376
Reserve reflecting net investment in capital assets	7	9
	<u>\$ 360</u>	<u>\$ 385</u>

Approved by the Board

ORIGINAL SIGNED BY
Chairman
(see accompanying notes)

ORIGINAL SIGNED BY
Director

Crown Corporations Council - 2002 Annual Report

**STATEMENT OF INCOME AND RESERVE
REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS**

	Year Ended December 31	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 645	\$ 828
Recoveries from corporations through direct charges	-	12
Interest	<u>4</u>	<u>16</u>
	<u>649</u>	<u>856</u>
Expenses		
Salaries and benefits	462	450
Board remuneration and expenses	78	77
Rent	65	62
Professional fees	10	210
Office supplies and printing	9	15
Automobile expense	7	7
Professional development	7	-
Equipment rental and maintenance	4	7
Telephone and courier	4	6
Depreciation	2	17
Travel	2	2
Insurance and miscellaneous	1	1
Governance training costs	<u>-</u>	<u>12</u>
	<u>651</u>	<u>866</u>
Excess of expenses over income	\$ (2)	\$ (10)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of year	9	19
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of year	<u>\$ 7</u>	<u>\$ 9</u>

(see accompanying notes)

**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2002**

1. Nature of organization

The Crown Corporations Council (the "Council") is a body corporate established on June 5, 1989 under the Crown Corporations Public Review and Accountability Act.

The mandate of the Council is to facilitate clear mandates, development of performance measures and consistent practices and to review corporate plans of Crown corporations under its purview.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Outlined below are those principles considered particularly significant for the Council.

a) Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

b) Reserve reflecting the net investment in capital assets

The purchase of capital assets is funded through operating expense levies assessed to Crown corporations. The reserve reflects levies assessed to the Crown corporations with respect to the Council's capital assets.

c) Capital Assets

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

d) Retirement allowances

Retirement allowances are provided to certain qualifying employees. The costs of benefits earned by employees are charged to expenses as services are rendered. The cost reflects management's best estimates of the length of service, salary increases and ages at which employees will retire. In addition, adjustments arising from plan amendment, changes in assumptions, experience gains and losses, and the actuarial present value of the accrued entitlement as at January 1, 2000 are being amortized to expenses on a straight line basis over the expected average remaining service life of the employee group. The unamortized balance of the January 1, 2000 actuarial present value of the accrued entitlement is \$32,600 at December 31, 2002 (2001 - \$36,200).

3. Due to Manitoba Crown corporations

These amounts represent a retroactive adjustment to levies based on Council's actual expenses.

4. Capital assets

These are comprised entirely of office furniture and equipment and computer equipment.

	December 31	
	2002	2001
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture and equipment	\$58	\$58
Computer equipment	<u>56</u>	<u>56</u>
	\$114	\$114
Accumulated depreciation		
Office furniture and equipment	52	50
Computer equipment	<u>55</u>	<u>55</u>
	<u>107</u>	<u>105</u>
Net book value	<u>\$ 7</u>	<u>\$ 9</u>

5. Pension costs and obligations

Employees of the Council are provided pension benefits by the Civil Service Superannuation Fund ("the Fund"). Under paragraph 6 of the Civil Service Superannuation Act, the Council is described as a "matching employer" and its contribution toward the pension benefits is limited to matching the employees' contributions to the Fund. In addition, one employee is entitled to enhanced pension benefits. The cost of the benefits earned by the employee is charged to expenses as services are rendered. The cost reflects management's best estimate of salary increases and the age at which the employee will retire.

6. Lease commitments

The Council is committed under a premises lease expiring on April 30, 2005 to annual basic rental payments of approximately \$32,400 and annual common area and operating costs of approximately \$29,100.

7. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.

This entire document is printed on recycled paper.